



## Bail pour une maison en indivision

Par **mangin**, le **19/05/2014** à **15:10**

Bonjour,

Je recherche de l'aide pour une situation un peu special.

Nous avons signé un compromis chez le notaire pour l'achat d'une maison (succession 3 héritiers, deux frères et une soeur) et nous nous sommes lancé dans les autres démarches (recherche de financement, préparation du déménagement, préavis ...).

Nous apprenons un peu avant le rdv de signature que l'un des héritiers est décédé, que la nouvelle succession doit être réglée avant la vente. De plus, les héritiers du défunt sont sa fille encore mineure et un fils majeur. Aujourd'hui, ils ne savent pas encore s'ils vont accepter la succession ou pas, ils attendent d'avoir l'état des comptes du défunt.

Ayant donné notre préavis, nous risquons de nous retrouver à la rue dans deux mois. Notre bailleur actuel ayant déjà trouvé un locataire.

Notre notaire nous propose de nous arranger avec les veudeurs pour louer la maison en attendant et que tous le monde s'y retrouvera.

Nous nous demandons si ==>

Les héritiers "premiers" ont la possibilité/le droit de nous louer la maison en attendant la nouvelle succession ? que faire avec les nouveaux héritiers pour la signature du bail à savoir que l'un des deux est mineur ?

Le bail doit il être signé chez le notaire ou est il possible de le faire entre particulier?

L'assurance de la maison est actuellement au nom du cabinet du notaire qui gère les successions, cela peut il bloquer la location.

Merci par avance pour votre aide.